



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits agricoles

Question écrite n° 99838

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les débouchés des productions agricoles françaises. Constatant d'une part les difficultés voire l'impossibilité qu'ont de nombreuses filières agricoles françaises, au nombre desquelles est la filière bovine notamment, à dégager des bénéfices ; considérant d'autre part le fort développement des marchés intérieurs asiatiques, il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place un organisme d'État de type coopératif en vue de permettre une exportation massive de produits agricoles français vers ces marchés en pleine expansion. Il souhaiterait avoir la position du Gouvernement sur cette question, qui intéresse de nombreux agriculteurs.

Texte de la réponse

La promotion des exportations de produits agricoles et agroalimentaires est une priorité du Gouvernement. Les marchés prioritaires définis par le Plan d'orientation des exportations agroalimentaires (POEAA) se situent en Asie (Chine, Corée du Sud, Singapour et Inde), ainsi qu'en Russie, premier importateur mondial de bovins vivants. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) investit 25 % de ses crédits de promotion dans des actions visant l'Asie. Le Gouvernement dispose d'un dispositif d'appui à l'exportation des produits agricoles, qui concerne notamment les marchés asiatiques prioritaires et celui de la Russie : le MAAPRAT mobilise 6 conseillers agricoles répartis dans les services économiques de l'ambassade de France dont 2 à Moscou, 2 à Pékin, à New Delhi et à Singapour, en plus de ceux, à Paris, qui négocient quotidiennement des accords sanitaires et commerciaux avec ces pays. Le MAAPRAT finance une délégation de service public accordée à Sopexa depuis 2008, société chargée de la promotion des exportations agroalimentaires françaises et contribue également aux actions de promotion de FranceAgrimer, établissement national des produits de l'agriculture et de la pêche. Ces deux entités réalisent notamment des opérations de conseil marketing et des rencontres entre exportateurs français et importateurs qui sont consacrées aux échanges de bovins vivants. Enfin, un GIE est en cours de création sous l'impulsion de l'association interprofessionnelle du bétail et des viandes (Interbev). Il vise à développer l'exportation des bovins dans les pays tiers et ce, de façon pérenne.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99838

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1383

Réponse publiée le : 7 juin 2011, page 6033